

Chapitre 13

LE PLAN D'ACTION



CHAPITRE 13

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action constitue l'un des trois documents d'accompagnement prévu à l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour la mise en oeuvre du schéma d'aménagement révisé. En vertu de la loi, le plan d'action doit mentionner notamment les étapes de cette mise en oeuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires de l'État et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en oeuvre et les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants.

Le plan d'action recense, par grands thèmes, les interventions à réaliser pour donner suite aux grandes orientations et atteindre les objectifs formulés dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette et ce, en précisant les partenaires impliqués, l'échéancier ainsi que les moyens de coordination des actions. Le schéma d'aménagement comporte déjà en soi, deux éléments majeurs de sa mise en oeuvre soit d'une part, le *plan des grandes affectations* venant préciser les intentions d'aménagement relativement à la ségrégation de l'espace et des usages autorisés dans chacune des affectations, et d'autre part tout l'aspect normatif précisé au *document complémentaire*.

Il faut également insister sur la poursuite des travaux des différentes tables sectorielles mises sur pied conjointement avec le CLD Rimouski-Neigette en 1999. Ces tables permettent d'intégrer les principaux intervenants du milieu à la démarche de révision du schéma d'aménagement ainsi que la réalisation du *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi* (PALÉE) produit par le CLD. Cette démarche concertée entre la MRC et le CLD illustre bien d'ailleurs la volonté du conseil des maires d'établir un lien étroit entre l'aménagement du territoire et le développement régional.

Au total, il y a cinq tables sectorielles, lesquelles sont associées aux thèmes suivants:

- les activités agricoles ;
- les activités forestières ;
- les activités récréatives ;
- les activités industrielles et ;
- les transports.

Ces cinq thèmes constituent autant de chapitres distincts du PSAR. Les membres de chacune des tables sectorielles ont participé activement au cours de l'automne 1999 et l'automne 2004, aux discussions ayant permis d'identifier les principales problématiques ainsi que les moyens d'action les plus appropriés pour atteindre les objectifs établis. La mise en oeuvre du schéma d'aménagement révisé repose en bonne partie sur la poursuite des travaux des tables sectorielles, car ces dernières assurent une continuité dans l'action et maintiennent un lien permanent entre les différents intervenants concernés par l'un des cinq grands thèmes. Mentionnons par ailleurs que certaines actions ayant été retenues par les tables sectorielles ne peuvent être mises de l'avant par la MRC, car ces actions ne

Le plan d'action

relèvent pas d'une responsabilité ou d'un pouvoir qu'assume cette dernière. Il n'en demeure pas moins pertinent que ces actions apparaissent au schéma d'aménagement, à chacun des chapitres appropriés, car elles ont fait l'objet d'un consensus au sein de chacune des tables sectorielles concernées et que la MRC de Rimouski-Neigette participe activement à ces tables.

D'autres thèmes comportant des moyens d'intervention sont identifiés au plan d'action, mais n'ont pas nécessairement été étudiés dans le cadre des travaux des tables sectorielles notamment en raison du fait que les enjeux qui y étaient associés étaient plus de nature administrative. C'est le cas par exemple des périmètres d'urbanisation.

Autres précisions, certains moyens d'action annoncés dans les différents chapitres ne sont pas répétés ici, car l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé signifiera leur mise en oeuvre immédiate. C'est le cas entre autres, des nouvelles normes précisées au document complémentaire.

Ainsi, seules les interventions directes de la MRC ou celles qui nécessitent un suivi, ont été retenues pour figurer au plan d'action. Les moyens d'intervention ne pourront tous se réaliser en même temps, cependant le plan d'action fixe des échéances qui facilitent l'établissement d'un ordre de priorité dans les actions à poser.

Liste des acronymes utilisés

CLD	Centre local de développement de la MRC Rimouski-Neigette
CBRR	Conseil de bassin de la rivière Rimouski
CRÉ	Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
ISMER	Institut des sciences de la mer (UQAR)
MAMR	Ministère des affaires municipales et des régions du Québec
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, pêcheries et de l'alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, environnement et Parcs du Québec
MRNF	Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec
MTQ	Ministère des transports du Québec
PAI	Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales de la MRC Rimouski-Neigette
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Rimouski-Neigette
SADC	Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<p>LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Formuler une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de supprimer les cas d'empiétement des périmètres d'urbanisation dans la zone agricole désignée. 	<p>MRC, municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et ville de Rimouski (District Le Bic)</p>	<p>Monter les dossiers de demande d'exclusion Obtenir les résolutions des conseils municipaux et du Conseil des maires Échéance : 2006</p>	<p>Coordination : MRC</p>
<p>LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion sur la mise en place d'un système de gestion d'aménagement durable des ressources du milieu forestier et mettre en place un mécanisme de concertation entre les principaux intervenants visant à identifier les mesures incitatives et coercitives les plus appropriées pour assurer la protection des principales ressources sur le territoire ; Évaluer les possibilités de mettre en commun les ressources nécessaires à l'application, sur l'ensemble du territoire de la MRC, de la réglementation commune en matière de coupe abusive tel que précisé au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé; Analyser les différents règlements municipaux relativement à la protection des milieux sensibles afin d'harmoniser la réglementation municipale lorsque c'est justifiée; Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales Réaliser une carte illustrant les principaux éléments de potentiels et contraintes que renferme le milieu forestier, notamment en ce qui a trait à la ressource forestière (les cédrières entre autres), la ressource faunique, la qualité des paysages, l'écotourisme, l'acériculture, la cueillette de fruits sauvages, la villégiature et les milieux sensibles; 	<p>Table sectorielle du CLD, MRC</p> <p>MRC et municipalités</p> <p>MRC et municipalités</p> <p>MRC, municipalités et MRNFP</p> <p>MRC</p>	<p>Monter le dossier Échéance : 2010</p> <p>Monter le dossier Échéance : 2007</p> <p>Monter le dossier Échéance : 2007</p> <p>Voir le plan d'action du PAI Échéance : 2010</p> <p>Inventaire Caractérisation des potentiels et contraintes Production de la carte Échéance : 2008</p>	<p>Coordination : CLD de Rimouski-Neigette Soutien technique : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p>
<p>LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la possibilité d'établir un lien physique entre les différents attraits récréatifs tels le Parc du Bic, le corridor de la rivière Rimouski, le sentier du littoral, le parc Beauséjour, le Domaine des Portes de l'Enfer, la Route verte et le secteur de la montagne Ronde afin d'augmenter l'attrait touristique de la région et éventuellement évaluer la possibilité de créer un parc régional autour de ces équipements ; 	<p>MRC, municipalités, gestionnaires des territoires concernés et le CBRR</p>	<p>Poursuite des travaux de la table de concertation du CBRR Échéance : 2010</p>	<p>Coordination : CBRR Soutien technique : MRC</p>

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Compléter le tronçon de la Route verte entre le secteur du Rocher blanc et la piste cyclable du Parc du Bic et subséquemment vers le réseau cyclable sur le territoire de la MRC des Basques ainsi et développer le réseau rural des pistes cyclables. 	MRC, Ass. Rimouski ville cyclable, Corpo. de développement Bic-St-Fabien, municipalités concernées	À déterminer	Coordination : À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le Sentier national (Sentier pédestre pancanadien). 	MRC, municipalités et Comités provincial et régional	Études préliminaires Droits de passage Aménagement du sentier Échéance : 2008	Coordination : Comité régional Soutien technique : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau rural des pistes cyclables. 	MRC et municipalités	Former un comité et monter le dossier Échéance : 2010	Coordination : Comité et MRC
<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau rural des pistes de motoneiges et de véhicules tout terrain. 	SADC, CLD, MRC et municipalités concernées	Projet en cours	Coordination : SADC
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement du Domaine des Portes de l'Enfer. 	MRC, Corpo. Domaine des Portes de l'Enfer et municipalités concernées	Mise à jour du Plan de développement du Domaine Voir aussi le plan d'action du PAI Échéance : 2007	Coordination : Corpo. Domaine des Portes de l'Enfer
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la réalisation du projet d'aménagement de l'ancien quai de Pointe-au-Père. 	ISMER, Ville de Rimouski, travaux publics Canada, MRC	À déterminer	À déterminer
LES ACTIVITÉS AGRICOLES			
<ul style="list-style-type: none"> Établir le potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et éventuellement mettre en opération des installations d'évaporation en commun ; 	Municipalités du Haut-Pays (La Trinité, Esprit-Saint, St-Marcellin, St-Narcisse, Mont-Label Ste-Blandine), SADC, CLD, CRÉ	Monter le projet Échéance : 2010	Coordination : SADC Soutien technique : MRC
LES ACTIVITÉS AGRICOLES (SUITE)			
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'agrotourisme sur le territoire de la MRC et inscrire ces activités à l'intérieur d'un circuit touristique avec les agriculteurs participants ; 	Table sectorielle du CLD	Monter le projet Échéance : 2010	Coordination : CLD Soutien technique : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion sur les moyens d'intervention possibles pour contrer le phénomène des friches. Étudier les possibilités d'adopter un règlement cadre pour obliger l'entretien des terres laissées en jachère ; 	MRC, municipalités et MAPAQ	Monter le projet Échéance : 2008	Coordination : MRC Soutien technique : MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une cartographie des terres agricoles disponibles pour la mise en culture. 	MAPAQ, MRC, CLD et la SADC	Inventaire Caractérisation Production de la carte	Coordination : CLD Soutien technique : MAPAQ et MRC

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

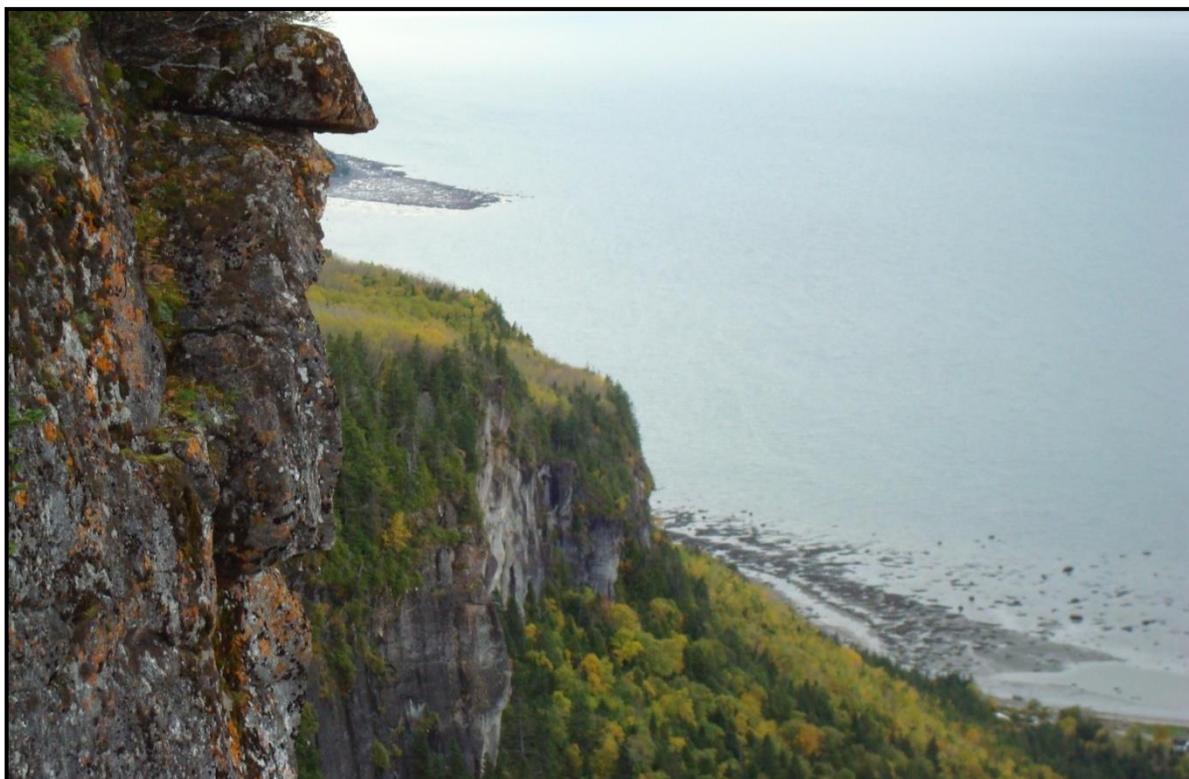
THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité de suivi de la réglementation en matière agricole. 		Échéance : 2008	
LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Porter une attention particulière à l'aménagement des secteurs industriels situés à proximité des territoires d'intérêt esthétique et touristique 	MRC et municipalités	Inventaire des secteurs problématiques propositions d'aménagement ou de réglementation (PIIA) Échéance : 2009	Coordination : MRC
LA GESTION DES EAUX USÉES			
<ul style="list-style-type: none"> Obliger les municipalités à effectuer la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques. 	MRC et municipalités	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un inventaire des installations septiques existantes qui seraient non-conformes à la réglementation environnementale 	MRC et municipalités	Monter le projet Échéance : 2007	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des inspections périodiques 	MRC et municipalités	Monter un programme d'inspections périodiques Échéance : 2007	Coordination : MRC
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Voir plan d'action du PGMR 	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR
LA GESTION DE L'EAU			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité technique de gestion sur les cours d'eau. 	À déterminer	Plan de travail Échéance : 2006	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les possibilités d'implanter la gestion intégrée par bassin versant pour les rivières du Bic, du Sud-Ouest, Germain-Roy, Porc-Pic et Rivière-Hâtée. 	MRC, CBRR, MDDEP	Études de faisabilité Formation de comités provisoires Échéance : 2010	Coordination : À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> Travailler conjointement avec les municipalités afin de s'assurer que le cadre réglementaire relativement à la protection des rives soit appliqué adéquatement, notamment aux abords des lacs servant de source d'approvisionnement en eau potable. 	MRC et les municipalités	Programme d'inspections périodiques Programme de sensibilisation Échéance : 2008	Coordination : Comité technique
<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser des études de caractérisation de l'eau et des rives des lacs et des cours d'eau. 	MRC et municipalités	Monter le projet Échéance : 2008	Coordination : Comité technique

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
LES TRANSPORTS			
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer, conjointement avec le ministère des Transports, un programme de gestion des corridors routiers pour les routes 132, 232 et 234 	MRC et MTQ	Étapes à déterminer Échéance : 2010	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Étendre à l'ensemble de la MRC la campagne de sensibilisation afin d'inciter la population à utiliser le transport collectif. 	MRC et municipalités concernées	À déterminer	Coordination : MRC (comité transport collectif)
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer divers scénarios de tracés pour le prolongement de la 2e Rue en direction est et élaborer des critères d'aménagement appropriés visant la sécurité et l'efficacité de cette nouvelle infrastructure ; Évaluer les possibilités de prolongement vers l'est du boulevard Arthur-Buies. 	MRC, Ville de Rimouski et MTQ	Réaliser les études requises Échéance : 2008	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la faisabilité d'aménager un accès en direction sud le long de la montée Industrielle-et-Commerciale entre l'emprise du boulevard Arthur-Buies et l'emprise de l'autoroute 20. 	MRC, Ville de Rimouski et MTQ	Réaliser les études requises Échéance : 2008	Coordination : MRC
PROTECTION DES PAYSAGES, PATRIMOINE ET ACTIVITÉS CULTURELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un mécanisme de soutien technique et professionnel pour aider les propriétaires de maisons patrimoniales qui désirent restaurer leur résidence ; 	MRC	En cours	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC 	MRC et municipalités	Voir plan d'action de la Politique	Voir plan d'action de la Politique
<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion quant aux suites à donner à l'étude du MAMR et des MRC du Bas-Saint-Laurent relativement à la cartographie des impressions visuelles de la route 132 ; 	MRC, MAMR, et les municipalités concernées	Plan de travail Propositions d'aménagement ou de réglementation Échéance : 2008	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Donner suite à la démarche entreprise conjointement par le MAMR et la municipalité du Bic en 1992 (maintenant le district Le Bic de la ville de Rimouski), pour un projet de PPU en évaluant les propositions les plus susceptibles d'être réalisées. 	MRC et Ville de Rimouski	Plan de travail Propositions d'aménagement ou de réglementation Échéance : 2008	Coordination : Ville de Rimouski Soutien technique : MRC
<i>Paragraphe modifié, Règlement 7-13</i>			

DOCUMENT PRÉCISANT LES MODALITÉS ET LES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DOCUMENT PRÉCISANT LES MODALITÉS ET LES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

En vertu du deuxième alinéa de l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement doit être accompagné d'un document précisant les modalités et les conclusions de la consultation, y compris les motifs d'accord et, le cas échéant de désaccord exprimés par les personnes et organismes consultés. Ce document est distinct et vient s'ajouter aux composantes du schéma d'aménagement révisé. Il présente donc les modalités de la consultation, c'est-à-dire l'avis public, le calendrier des assemblées, le déroulement de la consultation publique, la participation à chacune de ces assemblées et finalement les motifs d'accords et de désaccords exprimés par les personnes et organismes concernés.

1. LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 L'avis public

La MRC a informé la population de la tenue d'assemblées de consultation publique par l'intermédiaire du journal *L'Avantage* diffusé sur l'ensemble du territoire. L'avis publié le 23 septembre 2005, soit 32 jours avant la tenue des assemblées publiques, présentait un résumé du deuxième projet et a fait mention des lieux, de l'heure et de l'objet des assemblées. Un communiqué de presse a aussi été transmis à l'ensemble des médias écrits et électroniques une semaine avant la tenue des consultations. Il a été diffusé par le Journal *L'Avantage* le 21 octobre 2005. Une entrevue à la radio de Radio-Canada le mardi 25 octobre au matin a permis d'inviter à nouveau la population aux assemblées de consultation. Certaines municipalités ont aussi reproduit l'avis public dans leurs journaux locaux.

1.2 La commission d'aménagement

Les assemblées publiques ont été tenue par l'intermédiaire d'une commission d'aménagement créée par le conseil pour les fins de cette consultation.

La Commission d'aménagement était composée des membres suivants :

- M. Gilbert Fauvel, préfet, président de la commission
- M. Gaston Noël, préfet-suppléant et maire de Saint-Narcisse-de-Rimouski
- M. Alain Dumas, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard

La Commission était appuyée par les ressources techniques suivantes :

- Louise Audet, urbaniste, directrice générale et secrétaire trésorière
- Eric Morency, urbaniste, responsable en aménagement du territoire

1.3 Le calendrier des assemblées publiques

Les assemblées de consultation ont eu lieu dans les municipalités suivantes :

Saint-Valérien : mardi 25 octobre à 19 h 30 au sous-sol de l'Église;

Rimouski : mercredi le 26 octobre à 19 h 30, centre communautaire de Saint-Robert

Saint-Narcisse-de-Rimouski : jeudi le 27 octobre à 19 h 30 à la Salle communautaire

Le total de la population de ces trois municipalités représente 87 % de celle de la MRC.

1.4 Le déroulement de la consultation publique

Les assemblées de consultation se sont déroulées de la façon suivante :

A. Accueil et mise en situation

Le président de l'assemblée explique le but des consultations, présente les membres de la Commission d'aménagement et des ressources techniques et explique le déroulement de l'assemblée. De plus, un document d'information relatif aux assemblées publiques de consultation (voir annexe) était remis à chacun des participants.

B. Présentation sommaire du contenu du PSAR 2 à l'aide d'un support informatique multimédia

Des questions de précision de la part du public étaient entendues pendant la présentation.

C. Période de questions ou de commentaires

Audition de personnes et/ou organismes désirant se faire entendre ou déposant un mémoire.

D. Fin de l'assemblée publique de consultation

En conclusion le président de la commission invite les personnes ou organismes souhaitant déposer des commentaires ou un mémoire à les déposer au bureau de la MRC de Rimouski-Neigette au plus tard le 15 novembre 2005.

1.5 Participation publique aux assemblées publiques

Voici un résumé de la participation publique aux assemblées.

Lieu	Nombre de personnes	Provenance
Saint-Valérien	31	Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Valérien
Rimouski	8	Saint-Anaclet-de-Lessard, Rimouski, Saint-Valérien
Saint-Narcisse-de-Rimouski	16	Saint-Narcisse-de-Rimouski, Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard
TOTAL	55	

2. LES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 Les commentaires exprimés lors des audiences et les mémoires déposés

Liste des mémoires déposés par les citoyens et organismes :

Nom	Résumé
Poids Vert de Rimouski-Neigette	Mémoire sur les dispositions en matière de développement agricole proposées dans le schéma d'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	Avis sur le second projet de schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette
Julie Guillemot, résidente de Saint-Valérien	Consultation sur le schéma d'aménagement de la MRC Rimouski-Neigette
Marise Bélanger, résidente de Saint-Anaclet-de-Lessard	Commentaires sur le 2e projet de schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette
Guy Leclerc et Renée Picard, résidents de Rimouski (district de Mont-Label)	Pour une vision régionale durable : commentaires sur le second projet de schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette
APELA (Association de protection de l'environnement du lac à l'Anguille), Saint-Anaclet-de-Lessard	Mémoire à la MRC dans le cadre de la consultation publique sur le second projet de schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette – septembre 2005
Propriétaires du secteur du lac à l'anguille à Saint-Anaclet-de-Lessard (avec une pétition de 36 signatures).	Requête présentée par les propriétaires de la zone 12 au nord du lac à l'anguille à Saint-Anaclet-de-Lessard dans le cadre de la consultation publique du schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette
Coopérative agro-alimentaire Purdel	Règlement modifiant le règlement de zonage R-167 concernant les usages industriels, les bâtiments accessoires et d'autres dispositions.
André Lévesque, résident de Rimouski	Lettre aux représentants de la MRC de Rimouski-Neigette au sujet du second projet de schéma d'aménagement révisé MRC Rimouski-Neigette – septembre 2005

2.2 Les travaux de la Commission d'aménagement et les recommandations du rapport

Suite aux consultations, la Commission s'est réunie le 18 novembre et le 16 décembre 2005 afin d'élaborer le rapport des assemblées publiques de consultation. Après avoir passé en revue l'ensemble des commentaires exprimés lors des trois soirées de consultation et les mémoires, les commissaires ont convenu dans un premier temps d'énumérer les principales améliorations suggérées au PSAR et ensuite de présenter les principaux sujets de désaccords.

Le rapport conclue ce qui suit :

« Nous avons constaté que la majorité des interventions concernaient la question agricole. Nous croyons qu'il s'agit d'un enjeu majeur qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Nous avons constaté également que les préoccupations environnementales étaient importantes. Nous avons aussi entendu des citoyens et citoyennes préoccupés par la vitalité des communautés rurales, notamment en matière de développement industriel. Plusieurs ont félicité le travail de la MRC et souhaitent que le schéma d'aménagement puisse devenir un document de référence accessible pour la population de la MRC.

Au terme de l'exercice de consultation, nous croyons que le projet de schéma d'aménagement pourrait être bonifié afin de mieux répondre à ces préoccupations. Plusieurs pistes intéressantes ont été proposées et nous suggérons au conseil des maires de la MRC de constituer un comité aviseur chargé d'étudier en détail ces propositions ».

2.3 Les motifs d'accords

Les citoyens et organismes se sont montrés en accord avec la grande majorité des dispositions contenues dans le PSAR. De manière plus spécifique, les dispositions suivantes ont ait l'objet de commentaires positifs :

- la participation de la MRC à la création d'un fonds régional de défense pour supporter financièrement les municipalités dans l'application de la réglementation sur les coupes abusives.
- l'importance de l'agriculture et la nécessité de protéger sa base territoriale et de l'utilisation optimale du territoire agricole par des activités agricoles saines et génératrices d'impacts positifs pour les sociétés
- les efforts déployés pour protéger des environnements vulnérables tels que la rivière Rimouski et le littoral en restreignant le développement porcin en marge de ces axes de protection prioritaires
- les objectifs et les moyens d'action proposés par la MRC en ce qui concerne l'affectation de conservation, notamment celle visant une bonne portion de la Pointe-à-Santerre dans le district Le Bic, dans la ville de Rimouski.

2.4 Les motifs de désaccords et le suivi

À la suite de la consultation publique, le Conseil des maires a pris actes des motifs de désaccords exprimés dans le cadre de la consultation publique. Après analyse, le Conseil de la MRC convenait des positions suivantes :

Motifs de désaccords	Position du conseil
1. La villégiature	
Des citoyens s'opposent à une disposition qui affecte le secteur localisé au nord du lac à l'Anguille et qui prévoit que les usages résidentiels n'y seront plus permis. On demande que le statuquo soit maintenu concernant le zonage de ce secteur.	Favorable au maintien des usages résidentiels.
2. Le développement industriel	
Les industries, toutes catégories confondues, devraient pouvoir s'installer en milieu rural hors périmètre urbain car souvent elles ont besoin de terrains de grandes dimensions à coût moindre.	Maintien des orientations du PSAR 2
3. L'exploitation forestière sur l'île Saint-Barnabé à Rimouski	
L'exploitation forestière ne devrait pas être autorisée sur l'île Saint-Barnabé en raison des conditions géophysiques particulières. D'ailleurs, des citoyens rappellent que l'île est sous affectation de conservation au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV).	Favorable à ne permettre que la coupe d'assainissement sur l'île Saint-Barnabé
4. Les normes d'implantation des fermes de production animales	
4.1 Au sujet d'entreprendre une caractérisation complète de la zone agricole et de ses cours d'eau	Maintien des orientations du PSAR 2
4.2 Au sujet du zonage de la production porcine	Maintien des orientations du PSAR 2
4.3 Au sujet de rétablir les distances séparatrices visant les élevages porcins apparaissant dans l'ancien projet de RCI (2003)	Maintien des orientations du PSAR 2
4.4 Au sujet des mesures de contingentement des élevages porcins limité à la seule filière porcine existante sur le territoire de la MRC	Maintien des orientations du PSAR 2
4.5 Au sujet des mesures visant la protection du milieu naturel en zone agricole (milieux humides, boisés résiduels, milieux sensibles, bandes riveraines, analyses biochimiques sur tous les cours d'eau)	Maintien des orientations du PSAR 2
4.6 Au sujet des consultations publiques à tenir (rendre l'information accessible au public tant physiquement que dans les termes et énoncés utilisés.)	Maintien des orientations du PSAR 2
4.7 Au sujet de la cohabitation harmonieuse (instaurer des comités locaux de suivi et une table permanente de suivi à la MRC.)	Favorable à la création d'un comité de suivi
4.8 Au sujet de la gestion des lisiers et de l'épandage (incitatifs à une gestion solide et compostée des fumiers, interdire les épandages si la bande riveraine et le drainage sont inadéquats.)	Maintien des orientations du PSAR 2